



Mars 2021  
Volume 19  
Numéro 3

### Sommaire

- Mot du président.
- Élection au conseil exécutif du SEVM.
- Retraite Québec
- Dates à retenir.
- Télétravail vs pandémie.

# L'as-tu lu?

Le journal du SEVM

## LE JOUR DE LA MARMOTTE

Au niveau national, nous voici à quelques jours d'une première année sans contrat de travail. À pareille date, l'année passée, le premier ministre demandait un blitz de négociations afin que qu'une entente survienne très rapidement. La suite de l'histoire, hélas, vous la connaissez. La pandémie a fait ressortir les failles dans le système d'éducation où des investissements sont plus qu'urgents. Malgré cela, le gouvernement, dans son budget, ne démontre pas du tout que, pour lui, l'éducation est une réelle priorité.

Au niveau local, plus de 200 personnes se sont présentées à l'une ou l'autre des manifestations le 22 mars dernier. Ce fut très apprécié! Les négociateurs patronaux n'ont pas les mandats de s'entendre sur les revendications que nous avons, les rumeurs de grève s'intensifient dans toutes les fédérations de la CSQ. Les collègues des CEGEP ouvriront le bal en étant en grève le 30 mars 2021. De notre côté, aucune date n'est arrêtée au moment d'écrire ces lignes. Soyez assurés que vous en serez informés le plus rapidement possible.

En terminant, au nom du conseil exécutif et en mon nom personnel, je tiens à remercier Nathalie Jacques qui, après plus de 15 ans d'implication au SEVM, a annoncé son départ du conseil exécutif. Un grand merci pour ton implication tout au long de ces années.

Patrick Thérout,  
Président

### VOUS AVEZ DES QUESTIONS? N'HÉSITÉS PAS À NOUS JOINDRE!

Heures d'ouverture :  
Téléphone : 450 799-2690

Patrick Thérout, président : poste 224  
Chantal Provost, vice-présidente aux relations de travail : poste 223  
Luc Allard, vice-président aux affaires professionnelles : poste 225

Karen Beaudoin, comptabilité : poste 221  
Carole Côté, secrétaire : poste 222

De 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30  
Télécopieur : 450 799-2695

patrick.theroux@sevm.ca  
chantal.provost@sevm.ca  
luc.allard@sevm.ca

info@sevm.ca  
carole.cote@sevm.ca

Visitez notre site Internet au [www.sevm.ca](http://www.sevm.ca) et notre page Facebook.

## ÉLECTION AU CONSEIL EXÉCUTIF DU SEVM

Nous vous avisons, par la présente qu'il y aura élection au conseil exécutif du Syndicat de l'enseignement Val-Maska (SEVM), lors de l'Assemblée générale du 18 mai 2021. Les postes suivants sont à pourvoir :



**Le poste de la vice-présidence aux affaires professionnelles,**  
**Deux (2) postes de conseillère ou conseiller.**

Tout membre du SEVM est éligible à l'une ou l'autre de ces fonctions au conseil exécutif. La durée du mandat des membres du conseil exécutif est de trois (3) ans.

La mise en candidature doit être faite sur la formule prévue à cet effet. Vous pouvez vous procurer des exemplaires de cette formule auprès de votre déléguée ou délégué ou sur notre site Internet à <https://sevm.ca/outils-des-membres/formulaires/> en cliquant sur le lien [canevas-nomination CE-  
vp conseiller](#)

Les formules de mise en candidature, dûment remplies, devront parvenir au siège social du Syndicat au nom de la présidence d'élection, monsieur Steve Bélanger ou à l'adresse courriel [info@sevm.ca](mailto:info@sevm.ca) **au plus tard à 16 h, le jeudi 22 avril 2021.** Si vous utilisez l'option de courrier électronique, la feuille de mise en candidature devra être numérisée. Aucune photo ne sera acceptée.

Veillez noter que les détails de la réunion vous seront acheminés prochainement. (présentiel ou virtuel).

Le président d'élection,  
Steve Bélanger

### VOUS L'ATTENDIEZ? LE VOICI!

#### Dépôt imminent de votre relevé de participation numérique dans votre dossier en ligne à Retraite Québec

Au cours du mois de mars, votre relevé de participation 2019 d'un régime de retraite du secteur public, tel que le RREGOP ou le RRPE, sera déposé dans *Mon dossier*. Accédez à [Mon dossier](#) dès maintenant : c'est simple, rapide et sécuritaire ! Profitez de votre visite pour :

- choisir le mode de communication numérique, et ainsi recevoir votre relevé de participation et d'autres documents dans *Mon dossier* plutôt que par la poste ;
- adhérer aux notifications par courriel ou texto, qui vous aviseront rapidement des changements apportés à votre dossier, notamment lorsque votre relevé de participation y sera déposé.

#### Gagnez du temps et facilitez vos démarches!

Accédez rapidement à votre relevé de participation et à d'autres informations et documents dans [Mon dossier](#).

Pour en savoir plus sur *Mon dossier*, visitez notre site Web au [www.retraitequebec.gouv.qc.ca/mondossier](http://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/mondossier)

## DATES À RETENIR



### Congé sans traitement

La date limite pour demander un congé sans traitement pour l'année prochaine est **le 30 avril** inclusivement. Nous vous rappelons que vous n'avez pas de justification à faire au Service des ressources humaines pour avoir droit à ce congé. Si jamais vous faites votre demande après le 1<sup>er</sup> mai, c'est le droit de gérance du Centre de services scolaire qui s'applique.

### Demande de mutation

L'enseignante ou l'enseignant qui désire faire une demande de mutation a jusqu'au **30 avril** inclusivement pour la faire. Elle doit être faite à l'aide du formulaire A (Demande de mutation). Nous vous rappelons qu'avec la nouvelle entente locale, il est maintenant possible de muter dans votre école. Pour cela, vous devez remplir le formulaire en ligne sur le site du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH)...ou du Centre de services au cas où il y aurait du mouvement de personnel dans votre école.

### Retraite progressive

L'enseignante ou l'enseignant, qui désire se prévaloir du régime de mise à la retraite de façon progressive, doit en faire la demande, par écrit, au Centre des services scolaire **avant le 1<sup>er</sup> avril** précédant l'année scolaire où doit débuter la mise à la retraite de façon progressive. C'est donc dire que si vous désirez commencer votre retraite progressive en 2020-2021, vous avez jusqu'au 31 mars inclusivement pour faire votre demande écrite.

### Refus d'un poste régulier

Si vous avez fait un refus d'un poste régulier et que vous désirez enlever ce refus, nous vous rappelons que vous devez le faire avant le **1<sup>er</sup> juin** pour en informer, par écrit, le Service des ressources humaines de votre décision. Ce faisant, vous redeviendrez disponible pour l'octroi des postes réguliers, c'est-à-dire à un poste menant à la permanence.

Soyez vigilantes et vigilants!



CLIQUEZ « J'AIME » POUR NOUS SUIVRE SUR FACEBOOK!

Vous aurez accès à plusieurs informations  
(info tempête, formations, publicités, etc.)



## TÉLÉTRAVAIL vs PANDÉMIE

Veillez prendre note que le personnel de bureau du SEVM est actuellement en télétravail.  
Nous prenons nos messages à distance et retournons les appels aussitôt que possible.

Nous vous invitons à communiquer avec nous par courriel :

Patrick Théroux, président au [patrick.theroux@sevm.ca](mailto:patrick.theroux@sevm.ca)

- Représentation politique au niveau local et national.
- Application et interprétation des conventions collectives.
- Grievs.
- Négociation.
- Réunions et comités.

Karen Beaudoin, comptabilité  
au [info@sevm.ca](mailto:info@sevm.ca)

Chantal Provost, vice-présidente aux relations de travail au [chantal.provost@sevm.ca](mailto:chantal.provost@sevm.ca)

- Application et interprétation des conventions collectives.
- Droits parentaux.
- Santé et sécurité au travail.
- Dossier EHDA (application).

Luc Allard, vice-président aux affaires professionnelles au [luc.allard@sevm.ca](mailto:luc.allard@sevm.ca)

- Dossiers pédagogiques.
- Application et interprétation des conventions collectives.
- Retraite.
- Dossiers EHDA .
- Régime pédagogique.
- Loi sur l'instruction publique.

Carole Côté, secrétariat  
au [carole.cote@sevm.ca](mailto:carole.cote@sevm.ca)

